
CHSCT DU 14/12/2021 en mode visioconférence

A L'ordre du jour :

- Approbation des PV des séances plénières du 06/05/2021, 22/06/2021, 06/07/2021, 16/09/2021 et 14/10/2021. Pour avis,
- Présentation des nouvelles fiches de signalement, accidents de service et registre santé et sécurité au travail (RSST) de la DGFIP, de l'INSEE, et de la Douane . Pour information,
- Point de situation du suivi budgétaire 2021. Pour information,
- Situation contexte sanitaire COVID-19 dans les services. Pour information,
- Point de situation du suivi bâtiminaire pour le site de la Douane rue de Dallas. Pour information,
- Création d'une division animation du réseau fiscal, contrôle et recouvrement au sein du Pôle de gestion fiscale de la DRFIP 21. Pour avis,
- Questions diverses.

Approbation des PV des séances plénières du 06/05/2021, 22/06/2021, 06/07/2021, 16/09/2021 et 14/10/2021

Tous les PV ont été adoptés à l'unanimité sauf le dernier qui a été ajourné à la plénière suivante.

Agir pour ne pas subir.

Présentation des nouvelles fiches de signalement, accidents de service et registre santé et sécurité au travail (RSST) de la DGFIP, de l'INSEE, et de la Douane

- Première fiche de signalement au Commissariat aux Ventes relatant des insultes et des menaces verbales de la part d'un représentant de société à un télétravailleur.
- Quatre fiches à la DRFIP 21 : trois relatent des comportements injurieux et menaçants de la part d'utilisateurs, la dernière concerne le comportement agressif d'une agente envers l'ensemble de ses collègues. Elle est maintenant installée dans un bureau individuel et surveillée par son encadrement.
- Trois déclarations d'accidents de service dans notre direction, deux à la Douane ayant entraîné un seul arrêt de travail.
- Quatre observations portées dans le RSST ont permis d'améliorer les conditions de vie au travail de collègues sur différents sites de la DRFIP 21.

Point de situation du suivi budgétaire 2021

- Suite à un nouveau protocole sanitaire en collectivité, l'intersyndicale a acheté 6 capteurs à CO₂ afin de vérifier la bonne aération dans les locaux. Ils seront mis à disposition des trois directions courant Janvier 2022, et seront déployés ensuite.

Il est à noter que les organisations syndicales ont validé 30 101,94€ de dépenses relatives aux télétravailleurs, pour le budget 2021 de 119 176 €. Elles ont concerné des achats : de sacs à dos et trolleys 2 roues pour les ordinateurs portables, des supports PC Portable, des casques téléphoniques, des sacs d'ordinateurs, des rollers mousse ...

Situation contexte sanitaire COVID-19 dans les services

. _A la DRFIP, il y a eu une quarantaine de cas positifs à la COVID-19 et environ 140 cas contacts depuis le 1^{er} Septembre 2020.

La 5^{ème} vague de l'épidémie progresse de manière très rapide partout sur le territoire.

Par message du 26 Novembre, le Directeur Général a présenté les mesures gouvernementales retenues le 25 Novembre et rappelé l'importance des gestes barrière et de la vaccination.

Agir pour ne pas subir.

Dans le ministère, la vaccination est obligatoire pour les médecins du travail, infirmiers, de même que pour tous les agents du ministère qui travaillent dans l'enceinte d'un établissement hospitalier, en application de la loi du 05 Août 2021, c'est le cas des agents de la trésorerie des Hôpitaux de la Côte d'Or.

A partir du 15 Octobre, tous les agents de cette structure ont dû présenter un certificat de statut vaccinal ou de contre-indication médicale à leur encadrement. A défaut, les agents peuvent poser des congés ou sont suspendus.

Pour les autres agents, la vaccination est fortement conseillée. Il est rappelé qu'une autorisation d'absence est accordée pour se faire vacciner ou accompagner un enfant mineur à un rendez-vous vaccinal. Une autorisation d'absence est également accordée en cas d'effets secondaires. La dose de rappel de vaccin contre le Covid 19 est généralisée à compter du 27 Novembre 2021 à tous les adultes de 18 ans et plus, dès 5 mois après la dernière injection. Une autorisation d'absence d'une demi-journée est accordée pour se faire vacciner ou faire vacciner les enfants, y compris pour la dose de rappel. En complément, une autorisation d'absence d'une journée peut être accordée en cas de symptômes post vaccinaux empêchant l'agent de travailler.

Le pass sanitaire est exigé uniquement à l'accueil de la trésorerie des Hôpitaux 21. Le service est équipé d'un portable avec l'application de contrôle permanent tout en restant derrière le guichet sécurisé du poste.

Il est précisé que les agents ne travaillant pas dans ce service mais devant y intervenir (agents de service) doivent disposer du pass sanitaire à jour de même que les entreprises effectuant des prestations de tous ordres commandés par la DRFIP 21 (société de nettoyage).

Pour les agents testés positifs au COVID-19, la suspension du jour de carence est prorogée par la loi jusqu'au 31 Décembre 2021.

Concernant la restauration collective, en l'absence de contrôle du pass sanitaire et dans le contexte de reprise de l'épidémie, retour à la règle de deux mètres entre chaque convive. Les mesures de distanciation 1m dans les files d'attente et en caisse doivent être respectées.

Les moments de convivialité ne sont plus autorisés.

Agir pour ne pas subir.

Quel que soit son statut vaccinal, les règles sanitaires renforcées dans le cadre du travail sur site doivent être strictement appliquées, en particulier en ce qui concerne la désinfection des postes de travail et du plexiglas et le respect des gestes barrières : port du masque, lavage des mains, distanciation physique de deux mètres entre deux personnes si le port du masque est impossible, limitation maximale des contacts sociaux, aération régulière des pièces 5 minutes toutes les heures et ce, malgré la baisse des températures.

Les réunions en audio ou en visioconférence sont de nouveau à privilégier mais les réunions en présentiel demeurent autorisées avec une jauge recommandée d'une personne pour 4 m² afin de garantir une distance d'au moins un mètre autour de chaque personne dans toutes les directions. Les réunions sont organisées dans le respect strict des règles de distanciation et gestes barrières, en particulier le port du masque. Concernant l'aération des salles qui disposent d'ouvrant, il sera nécessaire d'aérer la salle 15 mn avant la réunion, pendant la réunion 5 mn toutes les heures et après la réunion.

La CFDT et la CGT annoncent un relâchement sur le port du masque ou un mauvais usage de celui-ci.

La direction déclare la vigilance absolue en ce qui concerne le respect des gestes barrières.

La Douane et l'INSEE préconisent les mêmes recommandations.

Les moments conviviaux sont interdits à la douane.

Point de situation du suivi bâtementaire pour le site de la Douane rue de Dallas

Des travaux d'étanchéité des fenêtres au rez-de-chaussée ont été engagés par le propriétaire mais les réparations ont mal été effectuées.

D'autres travaux onéreux ont été faits les années précédentes sans toutefois résoudre les nombreux problèmes de l'édifice. L'administration se heurte au laxisme récurrent du bailleur qui investit le moins possible pour améliorer les conditions de vie au travail des douaniers.

Création d'une division animation du réseau fiscal, contrôle et recouvrement au sein du Pôle de gestion fiscale de la DRFIP 21

A ce jour, Il existe trois divisions au sein du Pôle de gestion fiscale.

La concentration du réseau (fusion des quatre services de publicité foncière) puis le resserrement du réseau des SIP (passage de cinq à trois) et des SIE (quatre à deux) dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité, modifie en profondeur les fonctions d'animation et de soutien au réseau assurées par le Pôle de gestion fiscale et plus particulièrement par les divisions en charge de la gestion des particuliers, des amendes, des missions foncières et patrimoniales et celle de la gestion des professionnels et du contrôle fiscal.

La fusion de ces deux divisions permettra de consolider la réalisation de certaines missions indispensables comme l'établissement des matrices IR ou l'homologation des rôles, en évitant qu'elles ne reposent que sur un seul agent.

Ce projet rendra possible l'amplification des synergies entre le recouvrement forcé et le contrôle fiscal, missions à ce jour pilotées par deux divisions distinctes.

Cette division serait créée au 01 Janvier 2022 et serait placée sous l'autorité d'un AFIPA, assisté de deux adjoints.

Elle ne devrait pas connaître de charge supplémentaire et les effectifs A, B, C demeurerait identiques à la situation actuelle.

Les organisations syndicales se sont abstenues.

Dates prévisionnelles des prochaines plénières :

- jeudi 10/02/2022 (GT jeudi 03/02/2022),
- jeudi 07/04/2022 (GT jeudi 31/03/2022).

Vos représentants CHSCT :

CFTC Christophe RECOUVREUX, titulaire : christophe.recouvreux@dgfip.finances.gouv.fr

CTFC Céline GUILLAUMIN, suppléante : celine.guillaumin@dgfip.finances.gouv.fr